



## DEPÔT DES DECLARATIONS FORMATION ET APPRENTISSAGE

### L'essentiel

Un communiqué du Ministre délégué au Budget du 19 février 2007 fixe au **31 mai 2007** la date de dépôt des déclarations de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue (déclarations n° 2483 et n° 2486) et de taxe d'apprentissage (déclaration n°2482).

Contact : Anne-Marie Chéron - Mail : [cheronam@fntp.fr](mailto:cheronam@fntp.fr) - Tél. : 01 44 13 31 36